

VAYIKRA

5778



n°408



Dédié à l'élévation de l'âme d'Esther Bat Aziza

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Dieu appelle ("Vayikra") Moïse depuis la Tente d'Assignation et lui transmet les lois sur les sacrifices qui peuvent être offerts dans le Sanctuaire et qui sont constitués d'animaux ou de nourriture. Les différents types d'offrandes sont les suivants :

1. « L'offrande qui monte » ("Ola") où l'animal est entièrement consumé par le feu sur l'autel.
2. « L'offrande de paix » ("Chélamim") dont la chair est consommée par celui qui l'offre, dont certaines parties sont consommées sur l'autel et d'autres sont données aux prêtres.
3. Les différents sacrifices expiatoires, "Hatat", apportés pour effacer les fautes commises par inadvertance par le Grand Prêtre, la communauté, le roi,
4. "L'offrande de culpabilité" ("Achame") apportée par celui qui a profité de ce qui est consacré au Temple, par celui qui a un doute sur une éventuelle faute commise par inadvertance, ou par celui qui a prêté un faux serment.



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Apprécier l'effort autant que le don

A propos du sacrifice de min'ha, il est dit : « une âme qui sacrifiera », ce qui n'est pas dit à propos des autres sacrifices volontaires. Les Sages ont expliqué : « Qui a l'habitude d'offrir une min'ha ? Le pauvre ; le Saint béni soit-Il a dit : Je le lui compte comme s'il avait sacrifié son âme. »

Certes, celui qui doit apporter un sacrifice noble ne doit pas se rendre quitte en apportant un oiseau ou de la semoule, mais quand c'est un pauvre qui doit apporter, son sacrifice a une valeur aussi noble, qui est celle de l'effort fourni. Dans les diverses tendances éducatives, on a l'habitude de mettre l'accent sur la réussite des élèves par des notes qui apprécient la mémoire, les connaissances et les facilités d'expression au moment de l'examen. Il est certainement souhaitable de développer et d'encourager les élèves très doués, qui sont appelés à prolonger la chaîne de l'éducation dans le domaine de l'étude, mais il est non moins important, et peut-être plus, de ne pas négliger ceux qui excellent dans les qualités morales, et qui sont appelés à prolonger la chaîne de l'éducation dans le domaine du moussar, qui est le but de l'étude. C'est pourquoi il faut trouver des moyens d'établir un certain équilibre entre ces deux compétences pour attribuer des notes. On peut donner des notes parallèles à chacun de ces domaines séparément, ou on peut aussi donner des notes qui tiennent compte des deux aspects.

Certes, il est difficile pour les éducateurs de juger les efforts, et il est plus facile de ne se référer qu'à ce qui est écrit sur la feuille de l'examen ou ce qu'on a entendu au cours d'un examen oral. Mais cela ne dispense pas de s'efforcer autant que possible de juger objectivement ce qu'on peut distinguer dans les habitudes des élèves. En respectant plus ceux qui excellent intellectuellement que ceux qui excellent dans les qualités du coeur, on commet une grande injustice, et c'est une des plus graves déformations de la société humaine. De même qu'il n'y a pas lieu de respecter la force physique plus que la puissance intellectuelle, il n'y a pas non plus lieu de respecter l'élève brillant intellectuellement plus que celui qui a un coeur pur.

PARACHA : VAYIKRA



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 18h39 • Sortie : 19h46

Villes dans le monde

Lyon	18h29 • 19h34	Nice	18h20 • 19h22	Los Angeles	18h43 • 19h40
Marseille	18h27 • 19h30	Jerusalem	17h07 • 18h25	New-York	18h45 • 19h46
Strasbourg	18h17 • 19h24	Tel-Aviv	17h19 • 18h27	Londres	17h48 • 18h58
Toulouse	18h43 • 19h46	Bruxelles	18h30 • 19h40	Casablanca	18h20 • 19h17



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

« Le cohen en prendra une poignée »

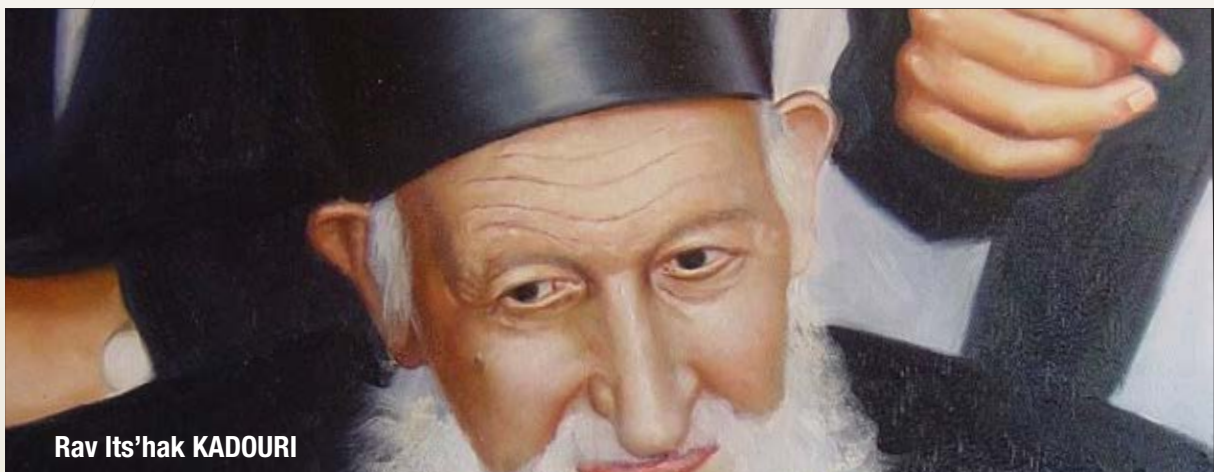
Un avrek d'une famille honorable de cohanim et de bnei Torah faisait partie des disciples du gaon Rabbi Méir Sim'ha HaCohen de Dvinsk, auteur de Or Samea'h, invita son Rav à célébrer son mariage chez lui. Rabbi Méir Sim'ha accepta volontiers l'invitation, et après la cérémonie du mariage, il bénit le marié tout ému par des paroles chaleureuses, lui disant entre autres :

Vayikra (5, 12) : « Puisse être la volonté de Dieu que se réalise en toi le verset : « Le cohen en prendra une poignée ».

Les assistants s'en étonnèrent, ne comprenant pas quelle bénédiction particulière Rabbi Méir Sim'ha avait accordée au marié. A la fin, ils lui demandèrent de leur expliquer ce que cela voulait dire. Rabbi Méir Sim'ha sourit et dit avec une lueur de malice : Dans le traité Berakhot, la Guemara raconte qu'en Erets Israël on avait l'habitude de demander à quelqu'un qui avait épousé une femme « matsa » ou « motsé » ? Cette question signifiait : est-ce que le jeune époux avait trouvé réalisé le verset de Michlei (18, 22) « Celui qui a trouvé (matsa) une femme a trouvé le bien », ou alors malheureusement le verset de Kohélet (7, 26) : « Je trouve (motsé) la femme pire que la mort ». Or constatez que la différence essentielle entre matsa et motsé est la façon dont la lettre mem est ponctuée, une fois avec un kamats et une fois avec un tseiré. C'est pourquoi j'ai béni le marié que se réalise en lui le verset de la parachat Vayikra : « Le cohen en prendra une poignée (kamats mimeina), c'est-à-dire que ce soit toujours pour lui matsa avec un kamats et non motsé avec un tseiré.



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rav Its'hak KADOURI



AU “HASARD” ...

Biographie : Le Aroukh LaNer

Il est né en 5558 à Karlsruhe en Allemagne et il est mort le 25 Kislev 5631. Rabbi Ya'akov a été Rav dans quelques communautés allemandes, mais il est surtout connu comme Rav d'Altona. Il a lutté courageusement contre le mouvement de la Réforme, et a fait beaucoup de disciples, entre autres les célèbres guéonim Rabbi Ezriel Hildesheimer et Rabbi Chimchon Raphaël Hirsch. Ses livres sont devenus des ouvrages de base dans les traités de la Guemara et pour décider d'une halakhah : Aroukh LaNer, sur quelques traités du Talmud, Bikourei Ya'akov sur les halakhot de la fête de Soukot, et Binyan Tsion, un livre de Responsa. Il a même entrepris de rédiger un journal juif en Allemagne, Meorer Tsion, et un journal de Torah en hébreu, Chomer Tsion HaNééman.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Tchador et 'Hanouka

Nous nous tenions serrés autour de la grande Menorah. Mon père chantait les airs traditionnels tandis que ma mère et moi-même, enveloppées dans nos tchadors de cérémonie, servions aux invités les petits gâteaux blancs sucrés traditionnels, avec de grands verres de thé perse bouillant.

- Tu es encore là, soupira ma mère avec un sourire triste. Te souviens-tu que nous t'avions bénie l'année dernière en te souhaitant que, l'année prochaine c'est-à-dire cette année, tu pourrais allumer la Menorah en Israël avec Myriam ? (Ma sœur Myriam était montée en Israël dix ans auparavant).

Nous étions à Téhéran en 1986. La police des Ayatollahs gouvernait avec une main de fer. Des lois cruelles s'accumulaient pour nous rendre la vie amère. Une femme remarquée dans la rue sans son voile était arrêtée et, au commissariat, sévèrement battue. Les exécutions sommaires étaient monnaie courante.

Bien qu'il y ait eu et qu'il y ait encore de l'antisémitisme, cela n'avait rien à voir avec le respect des lois de la Torah – en tous cas pas là où nous habitons. Mes parents étaient très pratiquants. Ma mère étudiait régulièrement la Torah et ne nous permettait pas de manger ce qui n'avait pas été préparé à la maison. Mon père puis mes frères avaient étudié la médecine puis s'étaient spécialisés en pharmacologie. Personnellement, j'avais une bonne place de secrétaire. Mais sous le règne de Khomeiny, tous les employés juifs furent renvoyés. Je cherchais un autre travail mais en vain. Onze mois avaient passé. J'avais trente ans et je n'étais toujours pas mariée. Pendant trois ans, nous avons essayé d'obtenir pour moi un visa pour Israël. Mon frère aîné prit l'affaire en mains. Un vendredi, un mois avant 'Hanouccah, il décida : « Farida, tu pars maintenant ! ». Il m'avait inscrite dans un groupe de jeunes gens juifs dont les familles avaient loué les services de passeurs professionnels.

Je pris hâtivement congé de mes parents. Mon frère paya le passeur et lui remit une grosse somme d'argent que j'avais économisée pour acheter un appartement en Israël et qu'il devait me rendre à la fin du voyage. Quant à moi, je n'emportai qu'une petite valise avec quelques vêtements et des bijoux. Un peu avant Chabbat, nous sommes arrivés dans un village où une famille juive nous hébergea. A minuit, deux jeeps s'arrêtèrent devant la maison et des passeurs armés nous enjoignirent de les suivre. Les jeeps foncèrent puis arrivèrent dans un autre village. Après Chabbat, les guides revinrent avec des vêtements de villageois pour nous. Je reçus un pantalon avec une longue robe foncée et un tchador noir.

De retour dans les jeeps, nous avons furieusement traversé le désert. A un moment, la route s'arrêta et les guides nous annoncèrent que nous devions continuer à pied. Nous avons l'interdiction de prononcer un mot. Nos guides avançaient, suivis par les garçons et moi en queue. Au bout de quelques heures de marche, quelqu'un arriva par l'arrière et m'attrapa par le bras :

- Qui êtes-vous ? me demanda-t-il.

Je sursautais de frayeur.

- J'ai entendu qu'il y avait une femme dans ce groupe et je suis venu vous aider pour que vous ne tombiez pas.

Il prit ma valise tout en me tenant par le bras. Je n'osais rien dire mais, soudain, je m'aperçus que nous étions seuls.

- Nous les avons perdus de vue, grimaça mon « accompagnateur ». Alors venez avec moi sinon je vous remets aux autorités !

Je m'assis sur le sol dur. Je levai les mains au Ciel et priai : « Oh mon Dieu ! Soit Tu m'envoies quelqu'un pour m'aider soit je prie pour que la terre m'engloutisse comme Kora'h ! ». L'homme m'attendait puis décrivit la prison en termes à se faire dresser les cheveux sur la tête. Il s'impatienta : « Allons-y ! ».

Vers une heure du matin, j'entendis des pas. C'était un trafiquant de drogue iranien qui, comme nous, tentait de franchir la frontière illégalement : « Que fait une femme ici ? » demanda-t-il, choqué. Apparemment quelque chose dut l'émouvoir et il me permit de rattraper mon groupe. Mais sans ma précieuse valise. « Maintenant vous marcherez près de moi ! » ordonna le guide.

Nous sommes arrivés à la frontière entre l'Iran et le Pakistan à sept heures du matin. Quatre passeurs nous attendaient. L'un d'entre eux s'étonna : « Jamais nous n'aurions cru qu'une femme réussirait à voyager dans ces conditions dangereuses ! Comment avez-vous fait ? ». J'étais trop épuisée pour répondre.

Nous sommes arrivés le soir dans un village pakistanais. On nous installa dans des écuries, avec les chevaux (!) . . . Bien plus tard, des jeeps nous emmenèrent dans un autre village, alors que l'odeur de l'écurie collait encore à nos vêtements. Là nous avons enfin pu manger, boire et dormir. Quatre jours plus tard, ils nous cachèrent sous les sièges d'un autre petit véhicule et, la nuit tombée, nous sommes arrivés au centre du Pakistan. Au matin, nos guides annoncèrent que nous allions rejoindre un

bureau des Nations Unies pour obtenir des laissez-passer.

Au moins dans ce bureau, tout se passa comme prévu, nous reçûmes des documents et nous fûmes hébergés dans un hôtel payé par l'Agence Juive. Le premier jour, je contractai un terrible mal de tête et de la fièvre. Les garçons me traînèrent dans une « clinique », de fait une tente constituée de rideaux, envahie par toutes sortes d'insectes et de moustiques. J'y suis restée trois semaines, faible et presque inconsciente. Enfin, on nous procura des billets d'avion et nous avons atterri à Zürich. Quand nous sommes arrivés devant le comptoir à l'aéroport pour acheter des billets pour Israël, chacun d'entre nous tendit l'argent que les guides leur avaient donné quand nous les avions quittés. Angoissée, je réalisai que les garçons tenaient mes chèques, mes économies de toute une vie que mon frère avait innocemment confiées à nos guides. L'argent ne suffisait pas. Nous sommes restés sur place, un groupe bizarre, apparemment désireux de voyager mais sans bagages. Les agents de sécurité nous observaient et tentèrent de communiquer avec nous dans toutes les langues qu'ils connaissaient mais pas le perse. Finalement quelqu'un remarqua que je connaissais un peu d'hébreu et contacta un représentant de l'Agence Juive. Celui-ci s'occupa de nous procurer des billets ainsi que de la nourriture cachée dans l'avion ; il informa aussi nos familles de notre arrivée prochaine. Ce dont je me souviens de notre arrivée, ce fut des femmes qui n'étaient pas voilées et ma sœur qui m'embrassait longuement en répétant encore et encore : « Je savais que tu arriverais, le Rabbi l'avait promis ! ». Nous nous sommes installés dans son magnifique salon. Nous avons bu du thé perse brûlant et sucré tout en regardant les flammes qui dansaient dans les godets de la Menorah de mon beau-frère. Puis elle m'expliqua. Quant trois semaines s'étaient passées depuis que j'avais quitté la maison de mes parents et qu'elle n'avait encore pas obtenu de mes nouvelles, ma sœur avait écrit au Rabbi. De New York, le Rabbi lui avait répondu qu'elle n'avait pas à s'inquiéter, que j'étais en route et que j'arriverais bientôt en bonne santé. J'ai rapidement calculé que le Rabbi avait répondu cela quand j'étais malade et que ma vie était en danger. Jusqu'à maintenant, quand je regarde les flammes de la Menorah, je me souviens de ce voyage éreintant qui n'est toujours pas achevé. La dernière étape sera quand nous allumerons tous ensemble la Menorah dans le troisième Temple, puisse-t-il être reconstruit immédiatement !

Traduit par Feiga Lubecki
La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Maquillage et déodorant à Pessa'h (Rav Yossef LORIA)

Question : Une femme peut-elle se maquiller à Pessa'h avec du maquillage non-Cachère Lé-Pessa'h (rouge à lèvres, mascara...)?

Peut-on utiliser du déodorant à Pessa'h ?

Réponse : Il est bon d'avoir un cachet de surveillance sur les produits qui rentrent en contact avec la bouche : dentifrice, rouge à lèvres, baume à lèvres au beurre de cacao, etc. (Mayan Omer, t. 3, p. 50), bien que selon la loi, ce n'est pas strictement nécessaire, du fait que ces produits ne sont même pas consommables par un chien ('Hazon Nahoum, t. 1, ch. 46; Or Letsion, t. 3, ch. 8, par. 6; Tefila Lemoché, t. 2, ch. 5). Pour les autres produits cosmétiques, il n'est pas nécessaire d'avoir un cachet de Cachérouit.

Mais pour certains Ashkénazims, tout ce qui s'étale sur la peau, les crèmes, les savons, les parfums ou les déodorants, devront être Cachères, car ces produits pénètrent la peau, et cela pourrait être considéré comme le fait de les boire (Rav Eliachiv, Achrei Halch, p. 383).



PERLE HASSIDIQUE

«Celui qui ne sait rien refuser à son prochain, même quand il le faudrait, ne saura rien refuser non plus à son mauvais penchant.» (Rav Arié Lévine)

QUIZZ PARACHA

1. Quand la Torah permet-elle d'apporter une offrande de pains 'hamets ?
2. Quelles sont les deux choses qui accompagnent un sacrifice volontaire de «Minhah» et pas de «'Hatat» ?
3. Pourquoi la Torah emploie-t-elle le terme «nefesch» concernant l'offrande de fleur de farine «minha» ?

1. A chavout : « Cuits en pâte levée ». En général ce sont des pains de matsa qui sont offerts.
 2. Ce sont l'huile et l'encens.
 3. En général c'est le pauvre qui fait ce type d'offrande, D. dit, je lui en tiens compte comme s'il avait offert son âme, sa personne.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU